

EUROMAD 2026

COMITÉ : Conseil de l'UE pour un "Blue Deal"

PROBLÉMATIQUE : Comment l'Union européenne peut-elle renforcer son rôle dans la protection des mers et océans, tout en conciliant les intérêts économiques des États membres ?

DÉLÉGATION : Royaume de Belgique

Le Royaume de Belgique, monarchie constitutionnelle fédérale et État membre fondateur de l'Union européenne, s'inscrit depuis toujours dans une tradition de coopération multilatérale et d'intégration européenne. Sous l'autorité de Sa Majesté le Roi Philippe et du gouvernement fédéral, la Belgique défend une Europe forte, solidaire et capable d'assumer un rôle moteur sur la scène internationale. Dans le cadre du Conseil de l'Union européenne consacré au Blue Deal, la Belgique considère que la protection des mers et des océans constitue un enjeu stratégique majeur, tant sur le plan environnemental qu'économique et géopolitique.

Pays côtier bordé par la mer du Nord, la Belgique est directement concernée par la montée du niveau des eaux, les risques d'inondation et la dégradation des écosystèmes marins. La mer du Nord représente un espace économique essentiel, accueillant un trafic maritime parmi les plus denses au monde. Le port d'Anvers-Bruges figure parmi les principaux hubs logistiques européens et constitue un pilier central de l'économie belge et du commerce international. Ainsi, toute politique européenne relative à la gouvernance des océans doit impérativement concilier ambition écologique et maintien de la compétitivité économique.

L'économie bleue européenne représente près de cinq millions d'emplois et plus de 260 milliards d'euros de valeur ajoutée brute. Elle inclut des secteurs stratégiques tels que le transport maritime, la pêche, l'aquaculture, les infrastructures portuaires, ainsi que les énergies marines renouvelables. Pour la Belgique, la transition écologique ne constitue pas un frein à la croissance, mais une opportunité de modernisation et de renforcement de l'autonomie stratégique européenne. La dégradation des écosystèmes marins engendrerait à long terme des coûts économiques et sociaux supérieurs aux investissements nécessaires pour une transition durable.

La Belgique soutient pleinement les engagements internationaux visant à protéger au moins 30% des zones marines d'ici 2030 et appuie les initiatives européennes telles que le Pacte européen pour l'Océan. Une harmonisation accrue des normes environnementales à l'échelle européenne apparaît essentielle afin d'éviter les distorsions de concurrence entre États membres. Une fragmentation des politiques maritimes affaiblirait le marché intérieur et compromettrait la compétitivité globale de l'Union face aux grandes puissances maritimes mondiales.

Sur le plan national, la Belgique a développé une planification maritime intégrée en mer du Nord, conciliant zones protégées, production d'énergie renouvelable et activités économiques. Le pays figure parmi les leaders européens en matière d'éolien offshore et s'investit activement dans la modernisation durable de ses infrastructures portuaires. Par ailleurs, la Belgique participe aux mécanismes de coopération régionale en mer du Nord afin de renforcer la surveillance maritime et la lutte contre la pollution.

Au cours des débats, le Royaume de Belgique défendra plusieurs axes prioritaires : le renforcement des financements européens destinés à la transition écologique des ports et des infrastructures maritimes ; un soutien accru à la recherche et à l'innovation dans le domaine des technologies marines ; une attention particulière aux communautés littorales afin d'assurer une transition sociale équitable ; ainsi qu'une diplomatie océanique ambitieuse permettant à l'Union européenne de promouvoir des standards environnementaux élevés

dans les négociations internationales.

La Belgique estime que la gouvernance des océans ne peut être efficace qu'à l'échelle européenne et internationale. Les espaces maritimes étant par nature transfrontaliers, seule une action coordonnée peut garantir la durabilité des ressources et la stabilité économique. Fidèle à sa tradition europhile et à son engagement en faveur du droit international et du multilatéralisme, le Royaume de Belgique soutiendra un Blue Deal ambitieux, équilibré et fondé sur la coopération, afin d'assurer à la fois la protection des écosystèmes marins et la prospérité durable des États membres de l'Union européenne.